



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

REÇU LE

09 MAI 2023

MAIRIE DE BOGEVE

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Téléphone : 03 85 21 96 59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO
à
Monsieur Le Maire
Mairie
7 Place de la mairie
74250 BOGEVE

V/Réf :
Affaire suivie par : Mairie de Bogève

N/Réf : CM/AS-23-327

Objet : Modification n°1 du PLU
Commune de Bogève

Mâcon, le 05 mai 2023

Par courrier reçu le 18 avril 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de Bogève.

La commune de Bogève est située dans les aires géographiques des AOP "Abondance", "Reblochon ou Reblochon de Savoie" et "Chevrotin".

Elle appartient également aux aires de production des IGP "Emmental de Savoie", "Pommes et Poires de Savoie ou Pommes de Savoie ou Poires de Savoie", "Tomme de Savoie", "Raclette de Savoie", "Gruyère" ainsi qu'à l'aire de production de l'IG spiritueux « Génépi des Alpes ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°1 (hauteurs des constructions, positionnement des aménagements, ...), sans impact sur son emprise.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP et IGP concernées.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale
Christèle MERCIER

Copie : DDT 74

INAO

37 boulevard Henri Dunant
71040 MACON Cédex
03 85 2196 50
inao-macon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr